



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INVITATION PRESSE

La Rochelle, le 23/10/2020

UN PROTOCOLE POUR RENFORCER LA SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS PUBLICS

La sécurité dans les transports en commun constitue un enjeu majeur pour nos concitoyens. La responsabilité de la sécurisation des transports publics repose sur l'action concertée des pouvoirs publics et des entreprises de transport. Dans cette perspective, le préfet de la Charente-Maritime, le procureur de la République près le tribunal judiciaire de La Rochelle, le maire de La Rochelle et président de la communauté d'Agglomération de La Rochelle, le président du Conseil régional, tous deux autorités organisatrices de la mobilité (AOM), les forces de sécurité intérieure (FSI) ainsi que les entreprises de transport opérant sur le territoire de l'agglomération de La Rochelle concluent une convention pour formaliser et renforcer leur partenariat.

La présentation de cette convention et sa signature se dérouleront :

**Lundi 26 octobre à 14h30
en salle Jean Moulin, 36 rue Réaumur, La Rochelle
préfecture de la Charente-Maritime**

La presse est cordialement invitée à cette signature

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)